

REGLEMENT Courses Pédestres Hors Stade

« A Saute Clocher »

Pern, le 10 septembre 2023

Art. 1 : Conditions Générales

- Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, et bien entendu l'ensemble des membres de l'organisation.
- N'emprunter que le parcours balisé (fléchage correspondant à l'épreuve choisie) par affichette à hauteur ou marquage au sol par peinture éphémère ou encore par ruban de signalisation, et ne rien jeter sur les chemins, sentiers et voies empruntées.
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.
- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire. Des signaleurs seront présents pour sécuriser chaque passage et/ou traversée de route.
- Les participants s'engagent par leur signature sur le bulletin d'inscription, à avoir pris connaissance des difficultés de la course et à être capable de gérer leur effort, de respecter le règlement, leur sécurité et celle d'autrui.

Art.2 : Inscriptions

- Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site de Chrono Start (paiement par CB), par courrier (Gilles Michot, 20 rue Jean-Jacques Castanié, 46000 Cahors), ou sur place le matin de la course à partir de 7h30 jusqu'à 20 minutes avant le départ de la course correspondante. Les inscriptions prises le matin de la course seront majorées comme indiqué plus loin. Le montant des inscriptions est indiqué sur les bulletins d'inscriptions.
- Le retrait des dossards peut se faire le samedi 9 septembre chez un prestataire qui sera annoncé en temps utile, ou le jour de la course à partir de 7h30 et jusqu'à 20 mn avant chaque départ.
- Lors de l'inscription il sera indispensable d'être titulaire d'une licence FFA ou FFTRI en cours de validité (Athlé compétition / Athlé Entreprise / Athlé Running) ; ou d'un Pass' j'aime courir en cours de validité ; ou d'une licence sportive agréée en cours de validité (FCD / FFSA / FFH / FSPN / ASPTT / FSCF / FSGT / UFOLEP) qui devra mentionner la non contre-indication à la course à pied en compétition.
- Pour tous les autres coureurs, un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an sera demandé. Pas de certificat pour les marcheurs et les enfants.
- Les inscriptions ne seront prises en compte et enregistrées que si elles sont accompagnées du règlement et de l'un des documents ci-dessus (photocopie licence ou certificat médical valides).
- Les coureurs mineurs devront présenter une autorisation parentale.
- Les coureurs inscrits sur un parcours ne pourront pas le modifier après l'attribution du dossard

Art.3 : les Courses

a / Distances et tarifs

3 épreuves course son proposées: un 10 km(10 €uros) un 18 km(16 €uros) un 34 km 28 €uros)

Nb ces tarifs sont valables pour toute inscription anticipée:

Les inscriptions faites le matin même des épreuves seront soumises aux tarifs majorés suivants:

Pour le 10 km: 12 €uros: pour le 18 km: 18 €uros, pour le 34 km: 30 €uros

2 randonnées: l'une de 10km l'autre de 13 km (5 €uros quelle que soit la distance choisie)

b / horaires des départs

- Les départs se feront au niveau de l'aire de sport de Pern le 10 septembre 2023 :
- 8h30 pour le 34 km
- 8h45 pour le 18 km
- 9h30 pour le 10 km
- départ libre pour les randonnées (non chronométrées)
- La course de 10 km est ouverte à partir de la catégorie Cadet (16 - 17 ans). La course de 18 km est ouverte à partir de la catégorie Junior (18 - 19 ans). La course de 34 km est ouverte à partir de la catégorie espoir (20 - 22 ans).
- Les trois courses sont ouvertes aux personnes présentant un handicap:
- La course de 10 km est ouverte à toute personne présentant un handicap, accompagnée ou non d'un guide ainsi qu'aux équipages de Joëlettes.

c / accessibilité aux épreuves

- Les courses de 18 km et de 34 km sont ouvertes aux personnes présentant un handicap accompagnées ou non d'un guide. Elles ne sont pas ouvertes aux équipages de Joëlettes compte tenu des longueurs et/ou des difficultés techniques de ces circuits.
- Les courses enfants sont ouvertes aux catégories d'âge suivantes : enfants de 7 à 9 ans (entrants dans la catégorie Eveil Athlétisme) : 1 boucle de + / - 500 m en format « Kid'Cross » ; enfants de 10 à 11 ans (entrants dans la catégorie Poussins) : 1 boucle de + / - 750 m en format « Kid'Cross » ; enfants de 12 à 13 ans (entrants dans la catégorie Benjamins) : 1 boucle de + / - 500 m à parcourir deux fois soit environ 1000m en format « Kid'Cross ».

d / divers

- Le dossard de chaque participant devra être lisible et attaché devant.
- Les routes seront ouvertes à la circulation et vous devrez respecter le code de la route. Trois postes de ravitaillements au total sont mis à disposition des coureurs:
Répartition:
 - Pour toutes les courses : Sur le site de l'aire de sport de Pern, au niveau des départs et arrivée
 - Course de 10 km: lieu dit "Montignac" Courses de 18 km: GRANEJOULS et lieu dit "Montignac"
 - Courses de 34 km: GRANEJOULS CEZAC et lieu dit "Montignac"
- Le chronométrage sera réalisé par puce électronique fixée à la chaussure, à rendre en fin d'épreuve (non restitution de la puce : 10€).
- Le dossard devra être rendu à l'arrivée pour établir le classement.
- Mise hors course : absence de dossard, échange de dossard entre coureurs, falsification de dossard, non-respect d'un des articles du règlement.

e / respect de l'environnement et collecte des déchets

ATTENTION

Des gobelets en papier ou carton éco responsables seront mis à disposition (aux points de ravitaillement) des concurrents qui ne disposent pas de leur propre gourde ou camelback (qu'ils pourront bien sûr remplir à leur passage aux points de ravitaillement indiqués ci dessus)

des zones de propreté de plusieurs dizaines de mètres seront matérialisées par un panneauage dédié: tout concurrent qui serait identifié conjointement par deux bénévoles pour s'être débarrassé d'un quelconque déchet en dehors de ces zones sera signalé au PC course qui pourra après questionnement (1) décider de le disqualifier.

(1) visant notamment à établir si son geste relève de la maladresse ou de l'acte délibéré et volontaire.

A la buvette installée sur le site des départs et arrivées seront proposés des éco cup contre con-
signe d'un euro.

Art. 4 : Récompenses

- Pour les trois courses, seront récompensés les 3 premiers temps scratch hommes et femmes ainsi que les premiers hommes et femmes par catégorie (hors cumul)

- les concurrents PMR participant seuls ou accompagnés seront récompensés de la même façon sur chacune des épreuves.

Art. 5 : Modification(s) ou annulation / assurances

- L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la course si elle le juge nécessaire pour cas de force majeure, afin d'assurer la santé ou la sécurité des coureurs, bénévoles et organisateurs. Les coureurs seront avertis par tous les moyens possibles.

- En cas d'annulation des épreuves pour force majeure,, les inscrits seront remboursés du montant net de l'inscription hors commission de Chrono-start pour les inscriptions faites en ligne.

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols ou dégradations d'affaires personnelles sur le site.

- L'organisation se réserve le droit de modifier ou ajuster les parcours en particulier pour raisons de sécurité. Toute modification sera annoncée avant le départ.

- L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour apporter des précisions jusqu'à la veille de la course. Toute modification du règlement sera annoncée avant le départ.

- Les organisateurs, les coureurs et les bénévoles sont couverts par une assurance responsabilité civile (numéro 146005784).

Art.6 : Droit à l'image et RGPD

- Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

- Les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation de la manifestation " A SAUTE CLOCHER ". En aucun cas elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

- En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courrier, email ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement.

Les Run'heureux vous souhaitent une bonne course